

CONSEIL d'ADMINISTRATION

Séance du **08 septembre 2026**

Délibération CA 2026/09/08 - 02

Point 3 de l'Ordre du Jour :

Modification du décret n°2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'université de Lorraine – **Ajout d'une disposition à l'article 5 du décret n°2011-1169.**

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité l'ajout d'une disposition à l'article 5 du décret n°2011-1169, permettant au Président de donner et de recevoir mandat de tout autre organisme public d'enseignement supérieur ou de recherche pour conclure des contrats et conventions.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de votants	21
<i>Présents</i>	16
<i>Représentés</i>	5
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	21
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 10 septembre 2026



Hélène BOULANGER
Présidente

Publicité :

- Mise en ligne sur le recueil des actes administratifs le 10 septembre 2026
- Transmission au Recteur Chancelier des Universités le 10 septembre 2026